

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	16/06/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 22 juin 2023 à 21H00

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Martine DAREUX donne procuration à Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Ludovic SICARD à Jean-Michel BLAY, Alexandre DENEITS à Pierre MASURE.

SECRETAIRE : Philippe SENTEX

Délibération n° 2023_033

4.1 Personnel communal

Objet : Modification du tableau des effectifs :

1. Création d'un poste d'adjoint d'animation :

Afin de subvenir aux besoins émanant de l'école maternelle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer, à compter du 1^{er} juillet 2023, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet – 28.33/35^e heures hebdomadaires.

2. Augmentation horaire du poste d'adjoint du patrimoine :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la modification du temps de travail de la médiathécaire intervenue à la suite de la décision du Conseil en décembre 2021 (diminution du temps de travail de 22 à 20 heures hebdomadaires).

Après concertation avec l'actuelle médiathécaire, Monsieur le Maire propose de modifier ses horaires de la façon suivante, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Mardi :	de 9 H à 12 H et de 13 H à 18 H	8 H
- Mercredi :	de 9 H à 12 H et de 13 H à 18 H	8 H
- Jeudi :	de 9 H à 12 H	3 H
- Samedi :	de 9 H 30 à 12 H 30	3 H

Monsieur le Maire propose donc de fixer le poste de médiathécaire à 22 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- **Vu** le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 05 avril 2023 ;

D2023_033

- **Accepte à l'unanimité :**
 - ✓ La création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet – 28.33/35^e heures hebdomadaires ; les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.
 - ✓ L'augmentation de 2 heures hebdomadaires de la médiathécaire.

- **Décide** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et de le fixer comme suit (cf. tableau joint en annexe), à compter du 1^{er} juillet 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 30 juin 2023

Le Maire,

Jean-Michel BLAY



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE PAVIE à compter du 1er juillet 2023

EMPLOIS	Effectif	Durée hebdo.	FONCTIONS	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
Secrétaire général	1	35 H 00	- organisation et direction des services - élaboration et suivi des budgets et dossiers - missions d'études	attachés territoriaux / rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- tâches de gestion administrative et financière - comptabilité paie	rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- tâches administratives d'exécution - correspondance - urbanisme - accueil ...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- affaires générales de secrétariat - ressources humaines - comptabilité ...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs
Adjoint administratif	1	35 H 00	- tâches administratives d'exécution - état-civil - élections - accueil ...	adjoints administratifs territoriaux
Médiathécaire	1	22 H 00	- organiser et assurer le prêt et l'accueil des publics ; - coordonner et animer une équipe de bénévoles...	assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques / adjoint territorial du patrimoine
Responsable de l'école de musique	1	1 H	- mission d'enseignement artistique	assistant d'enseignement artistique
Responsable des services techniques	2	35 H 00	- contrôle de l'exécution des travaux de la voirie et des bâtiments communaux ; - encadrement du service technique.	Techniciens territoriaux / agents de maîtrise territoriaux / adjoints techniques territoriaux
Agent de maîtrise	1	35 H 00	- organisation du service espaces verts ; - tâches techniques d'exécution sur les espaces naturels - espaces verts	agents de maîtrise territoriaux
Adjoint technique	1	35 H 00	- entretien sur les bâtiments (électricité...)	adjoints techniques territoriaux
Adjoint technique	5	35 H 00	- entretien de la voirie, des bâtiments communaux et des espaces verts	adjoints techniques territoriaux
Cuisiniers	2	35 H 00	- préparation des repas des écoles, service à la cantine...	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	35 H 00	- nettoyage des classes à l'école primaire ; - préparation réfectoire et surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	18 H 30	- ménage salles communales - surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	28 H 00	- entretien des locaux de la Maison de la Culture et de la Mairie ; - service et surveillance à la cantine	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	29 H 50	- entretien des bâtiments communaux	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	17 H 36	- Surveillance cantine, garderie... - Entretien des bâtiments communaux	adjoints techniques territoriaux
A.T.S.E.M.	1	24 H 50	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
A.T.S.E.M.	3	35 H 00	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
Adjoint d'animation	1	28 H 33	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	adjoints d'animation

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

